

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Loly Bolay*

*Date de dépôt : 22 septembre 2011*

## **Interpellation urgente écrite concernant le secteur privé de l'économie domestique et, plus spécialement, les rapports professionnels juridiques et fiscaux entre les employeurs et le personnel domestique (question 3)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Sachant que, dans le canton de Genève, il y a près de 133000 employeurs employant au moins 60000 employées migrantes, qui sont soit: - au noir, au gris, au blanc - faisant en moyenne entre une et quarante heures par semaine pour accomplir les tâches ménagères, garder les enfants, prendre soin d'une personne âgée, handicapée.

Considérant que la mise en place du Chèque service, dont le but principal est de faciliter les tâches administratives des employeurs, a actuellement un fichier d'environ 4 000 clients.

Que, par ailleurs, la majorité des migrantes ne sont pas des réfugiées mais souvent des «sans-papiers» issues de familles très pauvres, et qui doivent envoyer régulièrement de l'argent à leur famille.

Monsieur le Conseiller d'Etat, en charge du département de la **Solidarité et de l'emploi**,

*Quelles sont les incidences, tant juridiques que fiscales, pour les personnes concernées ?*